



Paris, le 30 mai 2023

Le Président

Réf. : Cab-FD/LT/KC/2023/22

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Madame la Maire,
Monsieur le Maire,

Ainsi que vous le savez, le financement des frais de formation des apprentis des collectivités locales est un sujet de discussion avec le gouvernement depuis le retrait de la compétence apprentissage aux Régions, en 2018, qui a privé nombre de collectivités d'aides incitatives sur ce sujet, issues des taxes d'apprentissage désormais encaissées par France compétences, établissement national.

Depuis plus de trois ans, le CNFPT et les représentants des employeurs territoriaux ont cherché à négocier un accord de financement avec l'Etat, propre à reconnaître le rôle majeur que jouent les collectivités dans la formation des apprentis, qui rejoignent ensuite librement les employeurs publics ou privés.

Ainsi, les négociations engagées avec l'Etat par le CNFPT et la coordination des employeurs publics locaux en 2021 avaient permis de fixer des règles de financement de l'apprentissage dans le secteur public local, traduites dans le cadre de la loi de finances pour 2022 : une nouvelle cotisation apprentissage de 0,1 % pour les employeurs publics locaux (représentant près de 41 M€ en 2022), 15 M€ pour l'Etat, 15 M€ pour France compétences et 13M€ de contribution du CNFPT par prélèvement sur la cotisation générale dédiée à la formation, soit environ 84 M€ pour un financement de la totalité des frais de formation des contrats signés à partir de 2022. Ce cadre législatif permettait de financer une cohorte annuelle d'environ 8 000 contrats.

Une réelle dynamique s'est engagée sur l'apprentissage, avec une accélération notable des demandes depuis 2020 (8000 en 2020, 10 700 en 2021, 12 702 en 2022). L'établissement a affecté une partie de son excédent à l'apprentissage, pour honorer en 2022, 12 702 demandes de financement, ce qui représente un engagement budgétaire total de l'ordre de 114 M€.

Ce financement exceptionnel ne pouvant perdurer, le CNFPT souhaitait interpeller de nouveau l'Etat pour obtenir des aides complémentaires. Mais nous constatons à regret aujourd'hui une volonté affirmée de l'Etat de se désengager du financement. Ainsi, ce n'est que sous la pression des employeurs locaux que l'Etat a accepté de maintenir pour trois années supplémentaires sa contribution, tout en actant unilatéralement le désengagement progressif de France compétences dès 2024.

Sans la participation de l'Etat et de France compétences, dans trois ans, nous ne pourrions plus financer que 6 000 contrats de formation (à coût moyen constant).

Alors même que les financements pour l'avenir sont compromis, les intentions de recrutement qui ont été recensées en début d'année font état d'un niveau de demande qui atteint les 18 000 contrats pour l'année 2023, correspondant à un volume de dépenses de 162 millions d'euros, alors que les recettes prévues sont de 84 millions d'euros.

Si la loi met à la charge du CNFPT le financement de la formation des apprentis, son application reste limitée au montant budgétaire disponible. Aussi, après en avoir échangé avec les représentants des employeurs locaux, je vous informe que les dispositions suivantes vont être appliquées :

- L'enveloppe budgétaire disponible sera affectée aux collectivités ayant fourni leurs intentions de recrutement dans le cadre du recensement de début d'année ;
- Un accord préalable de financement va être accordé à toutes les collectivités souhaitant recruter un seul apprenti ;
- Une règle de financement d'un contrat sur deux sera appliquée à toutes les collectivités ayant indiqué qu'elles entendaient recruter au moins deux apprentis, avec arrondi à l'entier supérieur ;
- En parallèle, nous allons engager dès à présent des discussions visant à définir des critères qualitatifs, de sorte à aborder la campagne 2024 avec des règles de priorité de financement des contrats, fonction des diplômes et des publics cibles.

Nous regrettons de ne pouvoir accompagner davantage l'élan des collectivités en faveur de l'apprentissage public. C'est pourquoi, face à ce nouveau désengagement unilatéral de l'Etat, il nous faut poursuivre notre mobilisation collective pour, d'une part obtenir de l'Etat le maintien des financements actuels, d'autre part rechercher ensemble des voies durables de financement pour accompagner le développement de l'apprentissage.

Je vous invite à vous joindre à moi pour porter, ensemble, un message fort de nécessaire financement de l'apprentissage dans le secteur public local par l'Etat, d'autant qu'il maintient un subventionnement public bien plus important de l'apprentissage dans le secteur privé.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs, en ma très grande considération.

Bien à vous


François DELUGA